



Stage de découverte au sein de la police nationale dans les services de la sécurité publique du Nord (DDSP59)

Pauwels Pierre-Antoine



Stage effectué à : Hôtel de police de Lille, du 04/01/2016 au 22/01/2016

Maitre de stage : Daniel Le Jeune

Sous la direction : Christophe Gibout

Remerciements

Je remercie le CDSF pour m'avoir permis de réaliser un stage au sein des services de police de Lille, ainsi que les établissements qui m'ont accueilli (hôtel de police de Lille, commissariat de Villeneuve d'Ascq et le Bureau de police Vauban).

Je remercie les services de la Sécurité Publique du Nord pour leur accueil et leur attention à mon égard, et pour m'avoir permis de suivre leur travail.

Je remercie les brigades de la Sureté Urbaine de Lille qui m'ont accueilli, leur attention à mon égard et m'ont permis de suivre leur investigation, plus particulièrement la BRAV, la brigade de la protection de la famille et la brigade des affaires générales.

Table des matières

Intro	duction	4
l)	Approche multiscalaire de la police nationale sur le territoire français	5
Prés	entation de la police nationale au sein de la France	5
	entation des compétences et des missions de la police au niveaurtement	
Prés	entation de la police au niveau de l'agglomération lilloise	8
II)	Les services de police de Lille : la procédure judiciaire, entre compétences judiciaires et aires d'influence	12
Le C	entre d'Informations et de Commandement (CIC)	
Les l	origades du Commandement Jour	14
L'lde	entité Judiciaire (IJ) ou le Groupe d'Enquête Criminologique	18
Les	origades de la Sureté Urbaine	19
Cond	clusion	23
Bibli	ographie	24
Anne	exes	25

Introduction:

La police est un élément fondamental dans la gestion d'un Etat. En effet, le mot « police » vient du latin « politia » dont l'origine grecque est « politeia » qui signifie littéralement « l'art de gouverner la cité ». Mais au fil du temps, la police voit son rôle se limiter au maintien, au rétablissement de l'ordre public, et au maintien des bonnes mœurs (des règles sociales).

Pour l'histoire de la police, nous commencerons au 16 novembre 1944, au lendemain de la Libération. L'Etat rétablit la direction générale de la Sureté Nationale qui est rattachée au ministère de l'intérieur et comprend : la police judiciaire, la sécurité publique, les renseignements généraux et la surveillance du territoire.

En 1966, la loi du 9 juillet rassemble la sureté nationale et la Préfecture de Police de Paris sous la direction générale de la police nationale qui sera intégrée au ministère de l'intérieur. La police nationale est sous les ordres du préfet de police, qui est luimême sous les ordres du ministère de l'intérieur. Cette loi place tout le personnel de police comme fonctionnaires et le répartit en 5 groupes :

- Commissaire de police
- Police en tenue d'uniforme Police en tenue civile
- Officier de la paix Officier de police
- Gradé et gardien de la paix Enquêteur de police
- Personnel administratif, technique et scientifique.

La même année, les femmes peuvent intégrer les forces de police, tout d'abord réservées à des postes administratifs ou à la protection de l'enfance mais par la suite pourront avoir les mêmes affectations que les hommes.

La police nationale se verra moderniser par l'arrivée des groupes d'intervention comme le GIPN (Groupe d'Intervention de la Police Nationale) ou le RAID, les progrès au niveau de la police scientifique ou encore l'utilisation de plus en plus importante de l'informatique. La police nationale participe au défilé du 14 juillet depuis 1996, ce qui traduit son intégration dans les forces de maintien de l'ordre de la nation.

La police est rattachée au ministère de l'intérieur, mais est en étroite relation avec le ministère de la justice. Sa mission principale est de faire respecter les lois sur l'ensemble du territoire français. On peut donc se poser la question suivante :

Dans quelle mesure, la géographie intervient-elle au sein de la police nationale ?

Pour répondre à cette problématique, nous allons utiliser un plan en 2 grandes parties : la première partie traitera d'une approche multiscalaire de la police nationale sur le territoire français, puis sur le département pour passer à une échelle locale sur l'agglomération lilloise. La seconde partie se focalisera sur les brigades observées pendant le stage ainsi que sur les bases de la procédure policière.

Remarque importante : dans le cadre du stage au sein des services de police, le secret professionnel entre en compte, il y a donc certaines choses vues durant le stage qui ne pourront pas être écrites dans ce rapport.

I) Approche multiscalaire de la police nationale sur le territoire français

A) Présentation de la Police Nationale au sein de la France

Le rôle de la Police Nationale est inscrit dans la Constitution française, celui-ci est régi par la Déclaration des Droits de L'Homme et du Citoven de 1789 par son article 1 : « la sûreté fait partie des droits inaliénables et imprescriptibles de l'Homme » ainsi que par son article 12 : « la garantie des droits de l'Homme et du citoyen nécessite une force publique instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée ». Ainsi les missions de la police nationale sur le territoire français sont :

La sécurité et la paix publiques : prévenir les troubles publics, garantir la protection des biens et des personnes et assurer le respect des lois.

compte aussi la police municipale et la gendarmerie nationale.

- http://www.objectifgard.com/2012/02/17/lecole-La police judiciaire : charger de la procédure judiciaire (investigation, recherche et arrestation des auteurs de crimes et délits).
- Le renseignement et l'information : prévenir de potentielles menaces pouvant porter atteinte à l'ordre public.

La police nationale compte actuellement près de 100 000 personnes (gardiens de la paix et officiers) (chiffres de 2014). Celle-ci est rattachée au ministère de l'Intérieur, mais reste en étroit contact avec le ministère de la Justice. Il faut cependant noter que la police n'est pas la seule force de maintien de l'ordre sur le territoire français, on



Logo de la police nationale

Les missions de la gendarmerie nationale ne varient pas énormément de celles de la police nationale, les différences sont ailleurs. En effet, les gendarmes sont des militaires, ils sont donc rattachés au ministère de la Défense mais aussi au ministère de l'Intérieur, et surtout leurs zones de compétences ne sont pas les mêmes que pour la police. La différenciation de ces zones se fait sur un critère géographique, les gendarmes se situent et interviennent en zones dites rurales (ou hors des grandes villes). Cela reste vaque, mais le territoire est divisé en deux, les zones dites rurales sont sous la protection de la gendarmerie nationale, alors que les grandes villes sont sous la protection de la police nationale.

Pour ce qui est de la police municipale, son rôle est plus local car celle-ci ne dépend que du conseil municipal. En effet, c'est le maire de la commune qui en a la charge (équipements, moyens...) et qui décide de sa création ou pas. Le pouvoir de la police municipale est bien inférieur à celui de la police nationale, les policiers municipaux ne font que du maintien de l'ordre, ils n'ont pas le droit aux interpellations et pour ce qui est du travail d'investigation, cela reste à la charge de la police nationale ou de la gendarmerie selon le secteur.

- B) Présentation des compétences et missions de la police au niveau du département
- 1) Un département très urbanisé

Passons maintenant à une échelle plus grande, celle du département. Le département du Nord compte actuellement 2 607 476 habitants, répartis sur une bande de terre de 5 743 km², soit 454 hab/km² (4 fois plus que la moyenne nationale). Le département est urbanisé à 90%, la police couvre donc une grande partie du département, dont les principales villes sont : Lille agglomération incluant Roubaix et Tourcoing, Dunkerque, Gravelines, Armentières, Valenciennes, Cambrai ou encore Maubeuge.

Remarque : la police couvre une partie des communautés urbaines de ces villes et/ ou leur agglomération (exemple : certaines communes de la communauté urbaine de Dunkerque sont en secteur police).

2) Un département caractérisé par de nombreux enjeux de sécurité publique

Le département du Nord, de par ses caractéristiques et sa situation géographique, dégage plusieurs enjeux de taille à la charge de la police nationale.

La protection de sites sensibles :

Sur le département, il y a environ 36 sites classés SEVESO (sites industriels pouvant présenter un risque d'accident majeur). Ces sites sont placés sous la protection de la police nationale, étant en zone urbaine.

Ces sites sont inégalement répartis sur le département. En effet, on compte près de 18 sites, soit la moitié, au niveau du dunkerquois, avec des sites comme ARCELORMITTAL, la raffinerie de TOTAL ou encore HYDROPALE. Il y a aussi plusieurs sites SEVESO au niveau de Lille (8 sites exactement), comme le laboratoire ANIOS ou encore QUARON. Les autres sites sont répartis sur le reste du département.



Centrale nucléaire de Gravelines

Sources: http://www.sortirdunucleaire.org/Gravelines-Fuite-de-tritium

Tout cela sans compter la protection nucléaire de centrale Gravelines, la plus grande centrale nucléaire d'Europe de l'ouest. Cette possède centrale 6 réacteurs nucléaires de 900 MW chacun ce qui permet de produire 34.7 milliards de KWh, ce qui correspond à la consommation de la région Nord Pas de Calais en énergie. C'est la seule centrale nucléaire sous protection

policière sur le territoire français, les autres sont toutes sous la protection de la gendarmerie nationale.

Remarque : il faut noter que la centrale se trouve divisée en deux, une zone police et une zone gendarmerie. Cependant la zone police comporte l'entrée de la centrale, c'est la police qui en a la protection. La gendarmerie est parfois amenée à aider les forces de police pour la protection de celle-ci.

L'influence de Lille et des interactions internationales:

La ville de Lille est devenue en plusieurs décennies une mégalopole européenne, mais cette population, d'environ 1 120 000 personnes (pour la partie française), regroupe 87% de la délinquance (vente à la sauvette, trafics, drogue, alcool, hooligans...) sur le département du Nord. Le développement de Lille est notamment dû à sa situation géographique. En effet, celle-ci est frontalière de la Belgique mais elle est aussi située en plein milieu d'un carrefour européen (dorsale européenne), ce qui a grandement favorisé son développement économique. Mais les frontières sont des zones de passages de pour les trafiquants et les délinquants.

De plus Lille est très proche de plusieurs capitales européennes, comme par exemple Londres, qui grâce à l'Eurostar, peut être atteinte en 1h30, et à 1h de Paris et Bruxelles grâce au TGV. Ce qui place la délinquance aux cœurs des grands marchés européens.

La proximité frontalière attire de nombreux problèmes pour la police, comme le trafic de voitures, dont la source vient notamment d'Allemagne. Au niveau du port de Dunkerque, on observe aussi beaucoup de contrefaçons médicamenteuses ainsi que du trafic de drogues et d'êtres humains.

La proximité avec la Belgique est un élément important à prendre en compte dans la lutte contre la délinquance, car celle-ci sert de refuge aux criminels (et inversement). C'est pourquoi, il existe des patrouilles mixtes (franco-belges) le long de la frontière. Cela permet d'avoir la double juridiction lors des arrestations.

- Exemple : permet d'arrêter un Français en Belgique, le policier français arrête en Belgique, et cela ne pose pas de problème car il y a un policier belge (cela marche dans les deux sens).

Il y a aussi des bureaux de police français en Belgique, comme à Tournai.

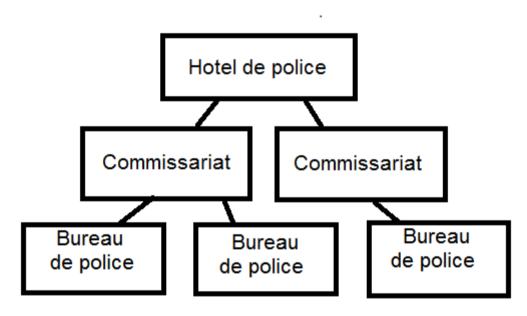
Mais il existe aussi d'autres problèmes *intramuros* comme au niveau du sport, notamment du football, avec les hooligans. Les hooligans sont des personnes qui vont provoquer des bagarres et de la destruction autour d'eux. Ils s'attaquent à d'autres groupes de personnes, identifiables car fanatisés par leur équipe de foot. Ces groupes de personnes existent depuis les années 1960, mais avec la récente ouverture du stade Pierre-Mauroy à Lille et l'approche de l'Euro 2016, la police doit faire face à cette menace de plus en plus grandissante.

La police met en place des dispositifs pour lutter contre les menaces sur le département. Depuis 2006, la SIR (Section d'intervention Rapide) fait des opérations anti-hooligans au niveau du département. Son rôle est d'identifier des hooligans en s'infiltrant parmi eux durant les évènements sportifs. Les agents de police (non armés) les repèrent grâce à leurs actions (provocation, claquage de pétards...) puis les interpellent.

Mais la police nationale dans le Nord c'est aussi 200 000 évènements traités par an soit une intervention toutes les 2,40 minutes et 172 232 heures de maintien de l'ordre (CRS).

- C) Présentation de la police au niveau de l'agglomération lilloise
- 1) L'organisation de la police sur le territoire lillois

Concentrons-nous maintenant sur la ville de Lille, lieu du stage. Lille est la capitale régionale de la nouvelle région Les Hauts de France, la commune de Lille compte environ 227 000 habitants (2010) répartis sur 39.51 km², mais son agglomération est beaucoup plus importante. En effet, Lille agglomération ne compte pas moins d'un million d'habitants (1 120 000 habitants en 2012 pour la partie française) répartis sur une superficie de 611.45 km² (soit 1 832 hab/km²). La communauté urbaine de Lille regroupe 85 communes, dont 51 sont sous la juridiction de la police nationale de Lille (voir carte en annexe). Comme dit précédemment, Lille est un enjeu de taille pour la police, par sa taille d'abord et ensuite par sa grande proximité avec la Belgique et les grandes capitales européennes. La police doit s'organiser sur le territoire de l'agglomération. Celle-ci possède 90 points d'accueil sur l'agglomération. Pour cela, elle utilise une hiérarchisation de ces fonctions sur le territoire, une hiérarchisation qui se retrouve dans d'autres grandes villes. Celle-ci est basée sur la forme hiérarchique d'une pyramide (voir schéma).



Hiérarchie des établissements de police

L'hôtel de police (ou commissariat les deux peuvent se dire) est le centre de commandement de la police sur un territoire donné. Sur Lille, le commissariat central se trouve à Lille Sud. Celui-ci regroupe un grand nombre de services de la police. Il y a ensuite plusieurs bureaux de police au sein de la ville, comme le bureau de police Vauban, Moulins ou encore Lille-sud. Le commissariat central de Lille étend son influence sur 51 communes de l'agglomération lilloise.

Pour la suite nous nous baserons sur le commissariat central (hôtel de police) de Lille. Celui-ci regroupe 2 747 personnes (fonctionnaires de police, administratifs et personnel technique), le double sur l'agglomération entière, qui s'inscrivent dans les grandes directions de la police nationale, y sont présents :

- La sécurité publique : s'occupe de la protection de la population en général, elle est aussi dans l'investigation
- La police aux frontières : s'occupe de tout ce qui tourne autour de l'immigration illégale sur le département.
- Le renseignement intérieur : s'occupe du renseignement sur le territoire (antiterrorisme notamment)

Remarque: l'influence de ces directions de la police est variable sur l'agglomération lilloise, cela se caractérise plus au niveau des brigades à l'intérieur de celles-ci.

Les commissariats sont des subdivisions et ont une influence inférieure au commissariat central, elles dirigent les bureaux de police de leur secteur et peuvent comporter certaines brigades, comme un Groupe d'Appui Judiciaire (GAJ) pour la



Hôtel de police de Lille

Sources: http://www.lavoixdunord.fr/region/lille-evade-de-l-hotel-de-police-en-octobre-il-est-ia19b0n1715553

subdivision de Villeneuve d'Ascq. Celles-ci font le plus souvent du suivi de plaintes et des enquêtes préliminaires qui touchent leur aire d'influence (souvent la commune où se trouve la subdivision). Si le dossier est trop important, sensible ou si l'auteur des faits n'est pas localisé dans leur aire d'action, la subdivision transmet au central de Lille ou dans un autre commissariat en France (qui peut être une autre subdivision).

Remarque : il y a aussi des commissariats qui ont un rôle de commandement sur leur zone mais sont rattachés (subdivision) au central de Lille, comme à Roubaix ou à Tourcoing.

Les bureaux de police ont une aire d'intervention inférieure à la subdivision (le plus souvent des quartiers) auxquels ils sont reliés. Ils sont quant à eux plutôt là pour assurer l'accueil du public, en faisant principalement de la prise de plainte et du suivi de plainte (toujours si cela correspond à leur aire d'influence). Les bureaux de police sont aussi chargés des patrouilles dans leur secteur.

Remarque : les commissariats et les hôtels de police font aussi de la prise de plainte, mais sont surtout le siège de plus grosses brigades, comme la brigade criminelle.

2) La répartition des brigades par rapport à leurs compétences, reflet de leurs aires d'influence :

Remarque : ici, nous parlerons principalement des directions et brigades dans lesquelles le stage s'est déroulé.

Dans cette partie, nous parlerons des directions présentes dans le commissariat central de Lille et des autres directions qui peuvent interagir avec elles.

La Direction Départementale de la Sécurité Publique du Nord (DDSP59) :

La sécurité publique est chargée de la protection des populations de manière générale. C'est la direction qui a le plus d'effectifs dans la police. Les missions de la sécurité publique sont variées : police secours (17), lutte contre la délinquance, la criminalité et les violences urbaines, l'encadrement d'évènements ou encore la sécurité routière. La sécurité publique regroupe un grand nombre de services :

- Le Commandement Jour (QUART)
- La Sureté Urbaine (BRAVE, BAV, BAF...)
- Autres brigades (BAC, SISTC...).

Les compétences de la sécurité publique de Lille s'étendent à toute son agglomération, mais chaque sécurité publique opère dans son secteur, par exemple la sécurité publique de Roubaix, s'occupe du secteur Roubaix.

Remarque : depuis peu, le commissariat de police de Bailleul a été rattaché à l'aire d'action du commissariat central de Lille, mais Bailleul ne fait pas partie de l'agglomération lilloise (voir carte en annexe). Il faut donc ajouter Bailleul et Nieppe dans l'aire d'intervention (hors agglomération) de Lille.

Les régimes de travail des différentes brigades et services sont souvent hebdomadaires (pas tous), il existe donc un manque d'effectif durant les week-ends (en plus du manque d'effectif de police en temps normal). Pour faire face à ce manque, il existe un système de roulement au sein de la sécurité publique, l'astreinte. L'astreinte est un groupe de 8 personnes qui sont sélectionnées au sein des différentes directions de la sécurité publique sur l'agglomération (Armentières, Lille, Roubaix...), pour apporter un renfort si besoin (intervenir sur une scène de crime par exemple) durant le week-end. Ces 8 personnes ne sont pas en poste au commissariat, mais doivent être disponible 24/24 durant le week-end. Ils interviennent sur toute l'agglomération lilloise.

Remarque : 2 personnes sont aussi tirées au sort au sein de la sécurité publique pour soutenir le QUART durant les week-ends, elles sont en poste au commissariat central de Lille.

Autres directions de l'agglomération lilloise :

La Police Aux Frontières a pour mission de gérer les entrées et sorties de personnes, plus précisément, son rôle principal est la lutte contre l'immigration illégale. Elle a aussi un service national de la police ferroviaire (sécurité de l'ensemble des réseaux ferrés).

Le renseignement est une direction dont le rôle principal est la collecte d'informations pouvant servir à tous les corps de la police (police judiciaire, sécurité publique...). Le renseignement intervient aux côtés de la Police Aux Frontières dans la lutte contre l'immigration clandestine, ou encore de la sécurité publique avec comme rôle la recherche et la centralisation d'informations pouvant mener à une meilleure gestion sur le terrain (évaluer le nombre possible de manifestants à une future manifestation pour gérer les effectifs de police nécessaires le temps venu). Cependant, cette direction a des missions spécifiques comme la lutte contre la radicalisation islamiste ou la lutte anti-terroriste.

La Police Judiciaire représente « l'élite » de l'investigation policière. En effet, celle-ci s'occupe des plus grosses affaires. Sa principale mission est « la prévention et la répression des formes spécialisées, organisées ou transnationales de la délinquance et de la criminalité » (police-nationale.interieur.gouv.fr). La Police Judiciaire est accompagnée par la « police scientifique », dont le nom officiel est l'IJPJ (Identité Judicaire de la Police Judiciaire). La Police Judiciaire ainsi que l'IJPJ sont présentes sur Lille mais ne sont pas situées dans le commissariat central, elles ont leurs propres locaux. La Police Judiciaire a une influence nationale (pour la police judiciaire). Celle-ci s'occupe uniquement des homicides dont l'auteur est inconnu, mais peuvent aussi prendre des affaires plus complexes (grands banditisme, antiterrorisme...). Si l'auteur des faits habite dans un autre département mais que les faits se sont passés sur le territoire, celle-ci peut aller directement enquêter n'importe où sur le territoire national.

II) Les services de police de Lille : la procédure judiciaire entre compétences judicaires et aires d'influence

Dans cette deuxième partie, il sera question de traiter des brigades et services du stage. Il faut remarquer que toutes les brigades du stage sont sous la direction départementale de la sécurité publique (DDSP59).

A) Le Centre d'Information et de Commandement (CIC)

Le Centre d'Informations et de Commandement (CIC) a été installé à Lille le 29 janvier 2008. Il est rattaché à la direction départementale de la sécurité publique du Nord. Le CIC de Lille est le plus grand de France. Sa mission principale est de prendre charge les appels de « Police en Secours (17) » ainsi que la gestion des effectifs de police en patrouille. Le CIC est aussi partenaire avec des sociétés télésurveillance (31 sociétés) et participe donc au programme « vacances sérénité » en envoyant directement une patrouille s'il y a une intrusion chez des personnes clientes d'une de ces sociétés. Il y a 111 fonctionnaires de police qui travaillent au sein du CIC.



Centre d'Informations et de Commandement de Lille (CIC)

Sources: http://www.lille.maville.com/actu/forum_-_-1035857_actu.Htm

Le CIC effectue ses missions sur l'ensemble du département, il couvre 181 communes soit 1 952 000 habitants (80% de la population du département) pour seulement 1 553 km² (27% du département). Le CIC reçoit 2050 appels par jour qui débouchent sur environ 500 interventions de police sur le département par jour en moyenne, cela ne représente en effet qu'un quart des appels, seulement la police se doit de répondre à tous les appels entrants (assistance à la personne), certains étant des canulars, il n'y a donc pas de suite pour ces appels. En 2013, il y a eu 730 000 appels, soit un appel toutes les minutes. Pour mener à bien sa mission, le CIC a un logiciel qui lui permet une grande facilité de lecture et de transmission des données (80 000 messages par an) au sein de ses différents opérateurs, « PEGASE ». Le CIC est aussi doté d'un écran géant où sont diffusées les vidéos de surveillance du réseau TRANSPOLE (1200 caméras), cela permet une meilleure vision de la situation lors de la gestion de crise.

Le CIC est divisé en plusieurs parties :

- Il y a d'abord la partie pour la réception des appels. Les opérateurs répondent au téléphone (police secours) et enregistrent tous les appels entrants, en remplissant pour cela une fiche type (type de demande, adresse, nom de la personne..). Il y a actuellement 15 lignes (maximum possible) pour recevoir les appels.
- Une fois la fiche remplie, elle est transmise à un autre opérateur d'une autre partie du CIC, la partie de gestion des effectifs de police. Cet opérateur a la charge de tous les effectifs sur un secteur donné, ces secteurs correspondent aux grandes villes du département comme Lille, Roubaix, Dunkerque, Armentières... Les effectifs apparaissent sur l'écran de l'opérateur, ce qui lui permet de mieux gérer les situations urgentes en envoyant directement la patrouille la plus proche. La fiche lui parvient (car l'appel ou la demande porte sur son secteur), il peut alors demander une intervention en communiquant avec une patrouille via la radio. Il faut cependant souligner que certains secteurs sont en effectifs très réduits pour leur demande, et il faut ajouter certains évènements comme les manifestations qui bloquent une partie des effectifs durant un temps, ce qui rend la tâche de cet opérateur très complexe en cas d'arrivée abondante de fiches.
- Il y a aussi la partie de gestion de crise, celle si ce trouve un étage au-dessus et domine les opérateurs. Ici se réunissent les personnes les plus haut gradées, comme les commissaires divisionnaires, pour prendre des décisions lors de grandes crises (ex : Charlie Hebdo). Être situés directement dans le CIC leur permet une plus grande rapidité d'action sur le terrain.

Pour ce qui est des secteurs, on peut voir que certains secteurs sont plus sollicités que d'autres. En effet, 54% des appels ou demandes d'intervention proviennent de Lille agglomération, suivie de Valenciennes avec 18%, puis de Dunkerque (10%), Douai (9%). Il y a donc une corrélation partielle entre la population et les interventions de la police.

Les interventions sont variées, la plupart sont pour des nuisances et des troubles (32%), suivies par les crimes et délits avec 21%, puis les différents (21%), les incendies (5%) (Sécurisation des lieux), accidents (5%)...

Le CIC sert aussi d'intermédiaire entre le terrain et la chaine de commandement, ce qui est d'une importance majeure, notamment pour des informations sensibles (terrorisme).

Remarque : le numéro 112 est un numéro européen d'urgence, l'opérateur redirige l'interlocuteur vers le service adéquat à sa demande (police, pompier...), ou si la personne ne parle pas très bien la langue du pays, l'opérateur transmet le message lui-même aux services adéquats.

B) Les brigades du Commandement Jour

Le Commandement Jour (ou QUART) est le service qui dirige l'investigation « légère » durant la journée. Il comporte l'accueil, les plaintes, UTJ, le QUART, la BADR et le GAJ.

1) Accueil

La fonction principale de l'accueil est de filtrer les personnes qui entrent et sortent du commissariat. Par la suite il oriente les personnes selon leur demande (rendez-vous, dépôts de plainte...). Des agents de police les accompagnent alors vers leur destinataire. L'accueil est composé de personnel administratif et d'agents de police (sécurité). Sur le commissariat central de Lille, il y a environ 75 000 personnes qui sont reçues chaque année, 50 à 60 en moyenne par jour. Il arrive que l'accueil fasse une main courante si la plainte n'est pas nécessaire. La main courante est le plus petit acte de démarche judiciaire que l'on peut faire. Cela n'entraine pas d'intervention, mais prouve que l'on a fait la démarche vers la police pour signaler un problème que l'on constate (peut influencer la ou les personnes visées, ou justificatif pour les assurances). Tous les commissariats et bureaux de police possèdent un accueil.

Durant le stage : j'ai été affecté à l'accueil du commissariat de Villeneuve d'Ascq, j'ai pu voir la démarche de filtrage des personnes dans le sas de sécurité, j'ai assisté à la rédaction d'une main courante ainsi qu'aux pointages de personnes sous contrôle judiciaire.

2) La prise de plainte et le suivi de plainte

Une fois qu'une personne a souhaité déposer plainte à l'accueil et que l'accueil a estimé que la plainte pouvait être déposée, des agents de police prennent la personne en charge pour qu'elle puisse déposer sa plainte. Lors du dépôt de plainte, la personne doit répondre à un certain nombre de questions, décrire les faits et si possible orienter l'enquête (soupçon envers, désignation...). La plainte est enregistrée puis transmise à un autre service, l'USP (l'Unité de Suivi de Plainte). Il existe depuis mars 2013, la possibilité de faire une pré-plainte en ligne, cependant il faut quand même venir au commissariat pour finaliser le dépôt de plainte mais cela permet de gagner du temps une fois sur place. Une fois la plainte envoyée par mail, c'est l'UTJ qui traite la demande et propose un rendez-vous dans les 24h au commissariat, cela permet de réduire la file d'attente du commissariat. Cette méthode est pour le moment réservée pour déposer une plainte d'atteinte aux biens par des personnes inconnues.

Durant le stage : j'ai pu assister à plusieurs « prises » de plaintes (au central et au bureau de police Vauban, de multiples types : pour dégradation sur un véhicule, retour de fugue (annulation de demande de recherche), vol de portable, violence sur personne...

Remarque importante : les plaintes peuvent être déposées dans tous les accueils de police de France, mais lors du suivi de plaintes, celles-ci sont redirigées vers le commissariat ou le bureau de police qui se trouve dans le secteur des faits (aire d'action).

Il faut savoir que la plupart des plaintes ne donnent pas de suite, car il n'y a pas assez d'éléments pour accuser avec servitude l'auteur du fait, mais chaque plainte ouvre un dossier qui peut donc être classé sans suite juste après (sous accord du magistrat).

L'USP est le service qui se charge de résoudre les plaintes quand cela est possible. Il convoque les personnes pour laquelle la plainte a été déposée, tire les choses au clair et tente de faire éclater la vérité. L'agent de police fait alors un rapport au magistrat qui décide alors de la décision (classé sans suite, convocation pour peine, à approfondir car pas assez d'élément). Certaines plaintes peuvent dater de plusieurs années car la démarche est très longue pour cause du nombre important de plaintes et du peu de personnes pour les traiter.

Durant le stage : j'ai été affecté à l'USP du bureau Vauban où j'ai pu suivre des dossiers pour querelle de voisinage notamment... Le Bureau de police Vauban compte une dizaine de personnes et couvre le quartier de Wazemme de Lille.

Il y a aussi une dernière unité derrière les plaintes, l'Unité de Traitement Judiciaire (UTJ). Son rôle est le classement des dossiers (hors garde à vue), la gestion des préplaintes, les contrôles judicaires (plus de 500 sur Lille) et les dossiers administratifs (rendez-vous). Celle-ci peut aussi intervenir en soutien auprès de la prise de plainte en cas de surcharge.

3) QUART

Le QUART est le service principal du Commandement Jour, c'est aussi pour cela que le commandement jour est aussi appelé QUART. Le QUART est le service qui reçoit tous les délits signalés, notamment le flagrant délit

Le flagrant délit : lorsque qu'une personne ou plusieurs personnes vien(nen)t de commettre un délit. Elles sont alors interpelées et mises en garde à vue le temps de la procédure (24h maximum mais peut être prolongée à 48h sous demande du magistrat en charge). La garde à vue doit être rédigée (Procès-Verbal) et envoyée au magistrat dans l'heure qui suit l'interpellation, sinon la personne est libre ou la procédure n'est pas valable. Seul un officier de police judiciaire (habilitation spéciale) peut faire la demande de mise en garde à vue.

La garde à vue : il y a au commissariat central, 24 cellules de garde à vue et une cellule commune. Lors des gardes à vue, les mineurs et majeurs sont séparés. Les mises en cause sont fouillées, leur fouille est placée. La garde à vue doit être notifiée dans l'heure qui suit l'interpellation. Durant la garde à vue (24 heures), les mises en cause ont le droit de faire appel à un médecin, un avocat et de prévenir un membre de leur famille. Si la garde à vue est prolongée (24h en plus), la visite du médecin est obligatoire, l'avocat et la famille restent des droits. Pour un mineur, le tuteur légal est obligé d'être informé. Il y a des exceptions qui peuvent être faites sur la durée d'une garde à vue de plus de 48h si les circonstances l'obligent (terrorisme).

Chaque matin, le QUART reçoit tous les flagrants délits de la nuit (il peut y en avoir qui arrivent en journée). Il y a un tri qui est fait par rapport au délit commis, à la personne et à la gravité du délit. Si la personne est recherchée pour un autre fait dans une autre brigade, celle-ci va traiter le flagrant délit. Si le flagrant délit porte sur une infraction

spécifique, comme des stupéfiants par exemple, ce sera la brigade des stupéfiants (Sureté Urbaine) qui aura la charge du flagrant délit. Cependant, si l'infraction est « mineure » (petite quantité des stupéfiants) ou que la brigade ne veut pas car le délit n'est pas assez important, le flagrant délit est à la charge du QUART. Le QUART prend aussi tout ce qui arrive les week-ends car les autres brigades, *a contrario* du QUART, fonctionnent en régime hebdomadaire.

A partir de là, le QUART va commencer la procédure judicaire : prise de connaissance du rapport d'interpellation, rassemblement des preuves (vidéos, indices prélevés, fouille du mis en cause, informations administratives, recherche dans les bases de données de la police...), audition de témoins s'il y en a, audition du mis en cause, compte rendu au magistrat pour avoir la marche à suivre pour la suite (classement, prolongement de garde à vue pour continuer l'investigation, déferrement, placement du dossier en préliminaire...).

Le préliminaire est un dossier qui ne fait pas ou plus partie du flagrant délit. La personne est relâchée, mais l'enquête se poursuit. Par la suite le mis en cause pourra être convoqué et/ou remis en garde à vue et/ou jugé (si preuves atténuantes). Des plaintes qui sont suivies sont mises en préliminaire. Le déferrement est la confrontation rapide devant un juge. Le classement est quant à lui l'acte qui met fin à l'investigation.

Si le dossier est placé en préliminaire, l'agent de police du QUART qui s'est occupé du flagrant délit est alors chargé du dossier en préliminaire (sauf si le dossier est sensible, il est alors transféré à un service spécialisé dans le domaine).

Le QUART effectue aussi les enquêtes décès. Le QUART fait les constatations sur place (relevés, prise de contact avec des témoins potentiels...). L'analyse médicale est prise en charge par le GAJ, qui délibère sur la raison de la mort (suicide, homicide ou mort naturelle), si c'est un homicide, le dossier va à la brigade criminelle ou à la police judiciaire.

Le QUART du commissariat central de Lille couvre Lille *intramuros* et les 31 communes autour. Il y a des QUARTS dans les autres grands commissariats comme à Roubaix, Tourcoing, Armentières, Bailleul... qui gèrent leur propre secteur, avec les mêmes règles que le QUART de Lille.

Remarque : si les auteurs des faits sont localisés en secteur gendarmerie, les dossiers sont transférés à la gendarmerie en charge du secteur.

Durant le stage : j'ai été affecté au QUART du central de Lille durant plusieurs jours. J'ai alors pu voir plusieurs délits différents (stupéfiants, violence sur personne, vol de voiture, délit de fuite...) ainsi que plusieurs manipulations comme la mise sous scellés de pièces à conviction. Je vais prendre une affaire parmi celles auxquelles j'ai été confronté comme exemple pour décrire la procédure pénale. Une personne est interpellée par une patrouille de police d'après le signalement d'une personne ayant subi des violences dans le métro. La personne mise en cause est placée en garde à vue le soir même. Le dossier arrive au QUART le lendemain, l'agent de police et moimême prenons connaissance des faits. L'agent de police appelle la SISTC (Sécurité des Transports en Commun) pour avoir la vidéo de surveillance du métro, là où les faits se sont produits. Vue la gravité des faits, l'agent de police demande l'analyse

psychiatrique de la personne mise en cause par un spécialiste (celui-ci déclare la personne saine d'esprit). L'agent de police procède à l'audition de la victime (mineure, ce qui aggrave la situation), puis l'audition de la personne mise en cause. Celle-ci nie les faits qui lui sont reprochés, même après le visionnage de la vidéo de surveillance de l'opérateur de transport. L'agent de police fait un compte rendu au magistrat, qui demande la prolongation de la garde à vue pour 24 heures supplémentaires. Le lendemain, la personne mise en cause sera reconnue coupable des faits, passera en comparution immédiate et recevra une peine, l'affaire est classée. Voici le schéma de « base » de la procédure, celle-ci peut être très variable selon les affaires.

Remarque : chaque action qu'un agent de police fait durant l'investigation doit faire l'objet d'un procès-verbal (téléphoner à une personne, demande de vidéo, description de la vidéo, tapissage, mise sous scellés, audition de témoins/mise en cause....).

4) Brigade des Accidents et des Délits Routiers (BADR)

La Brigade des Accidents et Délits Routiers est rattachée au QUART. La BADR est chargée de tous les accidents de la route ainsi que des délits routiers sur Lille uniquement (les subdivisions prennent en charge leur secteur), comme le non port du permis de conduire ou la conduite sous emprise d'alcool. Celle-ci fait aussi la recherche des véhicules signalés volés grâce à des radars spéciaux qui scannent la couleur et les plaques d'immatriculation. La BADR gère aussi la mise en fourrière et les immobilisations de véhicules. Il y a environ 5 500 véhicules en fourrière par an sur Lille uniquement.

Durant le stage : j'ai pu suivre un dossier pour défaut de permis de conduire et conduite sous emprise d'alcool. Sur le dossier, nous avons découvert des indices montrant en plus que la personne avait reçu un avis d'expulsion du territoire français. Après des recherches approfondies, nous avons découvert que la demande d'un titre de séjour avait été formulée mais pas encore enregistrée. Si la personne mise en cause n'avait pas fait la démarche pour la régularisation de sa situation sur le territoire, le dossier aurait été transféré à la Police Aux Frontières, mais la personne aurait eu une peine pour ses infractions routières.

5) Le Groupe d'Appui Judicaire (GAJ)

Le Groupe d'Appui Judiciaire (GAJ) s'occupe principalement de dossiers en préliminaire. Il arrive que le GAJ fasse aussi du flagrant délit pour soutenir le QUART, dans ce cas, ils prennent des dossiers plus complexes. Le GAJ fait aussi les enquêtes décès (constatation sur place). Pour cela ils sont aidés par l'IJ (Identité Judicaire), ce sont eux qui réalisent les prélèvements sur place. Il y a des GAJ dans des subdivisions. Dans les cas où celles-ci ne possèdent pas de QUART, le GAJ fait plus de flagrants délits.

Durant le stage : j'ai été affecté au GAJ de la subdivision de Villeneuve d'Ascq, qui compte environ 70 personnes. Celle-ci couvre et dirige tous les bureaux de police de la commune. J'ai suivi un dossier portant sur une bagarre entre mineurs. Lors des auditions de mineurs, celles-ci doivent être filmées pour garantir que la personne mise en cause n'a pas été influencée durant l'audition. Pour le reste la procédure est la même que pour les autres dossiers.

C) L'Identité Judiciaire (IJ) ou Groupe d'Enquête Criminologique (GEC)

L'Identité Judiciaire ou Groupe d'Enquête Criminologique est ce que l'on pourrait police appeler la scientifique. Contrairement aux idées reçues par les médias et le cinéma, la police scientifique participe pas aux investigations policières. L'IJ réalise tous prélèvements nécessaires durant une enquête (photos des indices, prélèvement d'empreintes, d'ADN...), elle intervient au niveau de toutes les brigades de police. L'IJ est aussi chargée de l'enregistrement des



Prélèvement de l'IJ sur une scène de crime

Sources: http://www.clg-bellevue-crosne.ac-versailles.fr/spip.php?article109

gardes à vue (photos, empreintes et ADN en cas de mise en cause pour viol). L'IJ entre ces données dans un logiciel nommé « GASPARD » (Gestion Automatisée de Signalisation Photographique). Lors des enquêtes, les policiers peuvent en utilisant un autre logiciel « CANONGE » avoir accès aux données de GASPARD et retrouver une personne (qui a déjà été signalisée) avec une description physique (couleur de peau, cheveux, signes particuliers...). Des photos vont alors apparaître selon les critères choisis (couleurs des cheveux, des yeux...)

Le GEC (Commissariat Central) intervient sur la ville de Lille et est rattaché à la sûreté urbaine. Mais il existe des antennes de l'IJ dans les subdivisions, comme à Villeneuve d'Ascq qui eux s'occupent de leur secteur. Il arrive que sur des grosses scènes de crime, ils soient appuyés par des groupes d'autres secteurs.

Remarque : la police judicaire a sa propre identité judicaire, l'identité judiciaire de la police judiciaire (IJPJ), car les prélèvements sont plus poussés et demandent une attention particulière.

Durant le stage : j'ai été affecté à l'IJ dans la subdivision de Villeneuve d'Ascq ainsi qu'au GEC du commissariat central. J'ai effectué l'enregistrement d'une personne en garde à vue (photos, prise d'empreintes) sous la direction de l'agent de police. J'ai ensuite enregistré la personne dans le logiciel GASPARD. Au commissariat central, j'ai effectué un prélèvement d'empreintes sur un objet de la vie quotidienne (prélèvement en annexe). Pour réaliser les prélèvements, j'ai utilisé une poudre magnétique (poudre noire) que l'on dépose le long de l'objet avec un pinceau magnétique. Puis on utilise un morceau de ruban adhésif que l'on place sur l'empreinte que l'on colle ensuite sur un morceau de carton blanc. Par la suite, il n'y a pas eu d'analyse dans la base de données ou d'enregistrement car cela ne faisait pas partie d'une enquête, mais destiné à me faire connaitre la technique de relevé d'empreinte.

Remarque : il arrive le plus souvent qu'aucune empreinte ne soit exploitable par la police, car celles-ci sont partiellement effacées voire inexistantes sur une scène de crime.

D) Les brigades de la Sûreté Urbaine

La Sûreté Urbaine (SU) est rattachée à la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Nord (DDSP59). La sûreté urbaine est localisée dans le commissariat central de Lille et intervient sur toute l'agglomération lilloise (plus Bailleul). La sûreté urbaine compte 150 personnes réparties dans plusieurs brigades qui font de l'investigation (flagrants délits et préliminaires), mais celles-ci sont spécialisées dans un domaine précis (stupéfiants, trafic de voitures...). Il y a une division en deux grandes unités pour les brigades de la SU: l'unité d'atteintes aux biens et l'unité d'atteintes à la personne.



Logo de la Sureté Urbaine de Lille

Sources : Sureté Urbaine de Lille

L'unité d'atteintes aux biens traite de tous les délits liés au vol ou à la dégradation de tout type de biens (argent, objet...). Cette unité est divisée en plusieurs brigades :

- La Cellule Anti-Cambriolage (CAC) : cette cellule s'occupe de toutes les effractions chez les particuliers, mais aussi des vols de clés.
- Le roulage : cette unité s'occupe des vols de voitures, vol roulotte (prise d'objet dans une voiture en brisant la vitre), du trafic de voitures et du vol de fret (vol de marchandises dans les camions).
- La Brigades Economique et Financière (BEF) : cette brigade s'occupe des toutes les escroqueries, falsification de carte bleue, des faux chèques et des détournements de fonds.
- La Brigade de Répression des Actions Violentes (BRAV) : cette brigade s'occupe de toutes les infractions qui sont causées de façon violente comme les vols avec violence (car-jacking, home-jacking, vol à l'arraché, braguage...).
- La brigade administrative : cette brigade s'occupe des instructions liées à la société.

L'unité d'atteintes aux personnes traite de tous les délits qui touchent les personnes. Cette unité est divisée en plusieurs brigades :

- Le proxénétisme : cette brigade s'occupe de tout ce qui touche à la prostitution et au trafic qui se trouvent derrière ces réseaux.
- La brigade des mœurs : cette brigade s'occupe de tout ce qui est viols et agressions sexuelles.
- La brigade de la protection de la famille : cette brigade s'occupe des violences conjugales ainsi que de tout ce qui touche les mineurs.
- La brigade des stupéfiants : cette brigade s'occupe de tout ce qui touche aux produits stupéfiants.
- La brigade des affaires générales: cette brigade s'occupe de tous les homicides dont l'auteur est identifié, ainsi que d'autres affaires « légères » (feux de poubelles, incendies).
- Le groupe d'enquête criminologique.
- La brigade mobile

Toutes ces brigades traitent de dossiers préliminaires, mais s'occupent de flagrants délits lorsque cela concerne leurs services, ou l'un de leur dossier en cours.

Durant le stage : j'ai été affecté principalement à trois de ces brigades : la brigade des actions violentes, la brigade de la protection de la famille et la brigade des affaires générales.

1) La Brigade de Répression des Actions Violentes

La Brigade de Répression des Actions Violentes (BRAV) s'occupe de tous les délits qui se sont déroulés de façon violente, ce qui permet à cette brigade de traiter une grande variété d'affaires, comme les agressions, les vols à l'arraché, le car-jacking. Il se peut même que cette brigade se voit attribuer des affaires qui à première vue ne seraient pas pour elle. Par exemple, la CAC traite des cambriolages chez des particuliers, mais si le cambrioleur est entré en contact avec la victime durant le



Logo de la Brigade de Répression des actions violentes

Source : BRAV de Lille

braquage, ce n'est plus la CAC qui est chargée du dossier mais la BRAV. La BRAV s'occupe aussi des braquages de commerces de proximité, pour les plus gros braquages (banques, bijouterie...), c'est la police judicaire qui en est chargée.

Durant le stage : j'ai suivi le déroulement d'une affaire de flagrant délit au sein de la BRAV. Des personnes sont mises en garde à vue la veille au soir, elles sont mises en cause pour vol à l'arraché de portable. Elles ont été reconnues dans la rue par des policiers en patrouille, d'après le signalement de la victime. On fait l'audition des deux mises en cause, mais les versions ne « collent » pas avec les faits. On demande auprès de TRANSPOLE pour le visionnage des possibles caméras qui auraient filmé la scène, mais celles-ci n'arriveront que plus tard. On téléphone à la victime et à un témoin pour faire un tapissage. Un tapissage consiste à placer les mis en cause parmi d'autres personnes devant une vitre tintée à travers laquelle les témoins et/ou les victimes peuvent identifier formellement leurs agresseurs. Lors de ce tapissage, la victime et le témoin reconnaissent formellement les mis en cause. L'affaire semble bouclée, mais nous regardons les vidéos de surveillance qui viennent d'arriver. Sur les vidéos, les agresseurs ne sont absolument pas les personnes mises en garde à vue la veille, les mis en cause sont alors relâchés, et le dossier est classé sans suite. Cette affaire montre que toute personne est innocente jusqu'à preuve du contraire et que la parole de la victime ne vaut pas plus que celle du mis en cause.

2) La Brigade de la Protection de la Famille

La brigade de la protection de la famille est appelée plus communément la brigade des mineurs, le nouveau nom vient du fait que maintenant cette brigade gère aussi les violences conjugales, cependant à Lille le logo de la brigade n'a pas changé. La brigade des mineurs s'occupe donc de tout ce qui touche aux mineurs.

Durant le stage : j'ai pu suivre une affaire de pédophilie. Après des soupçons de pédophilie du père ainsi que des proches sur un mineur (victime), l'agent de police décide de convoquer la personne qui est visée par les soupçons. Il faut remarquer que les antécédents de cette personne vont parfaitement avec les soupons. La



Logo de la brigade des mineurs de Lille

Sources: Brigade des mineurs de Lille

personne est convoquée et aussitôt mise en garde à vue. Nous préparons l'audition du mis en cause prévue l'après-midi en lisant attentivement les témoignages des personnes de l'entourage du mineur. Lors de l'audition du mis en cause, nous cherchons, en vue des actes dénoncés et des antécédents de la personne, à le faire avouer lui-même son geste. Il faut soulever que cette personne a demandé la présence d'un avocat lors de sa garde à vue. L'avocat dans ce contexte ne peut pas intervenir durant l'audition, il peut demander des précisions à la fin de l'audition, et vérifie si la personne mise en cause a pu jouir de tous ses droits. Au bout de l'audition, le mis en cause n'a pas avoué les faits, l'agent de police fait donc un rapport au magistrat et demande le prolongement de la garde à vue. Le lendemain, le mis en cause demande une nouvelle audition où il avoue ses actes. L'agent de police fait alors un nouveau rapport au magistrat, qui demande le déferrement (jugement rapide) dans l'après-midi. Cependant le mis en cause refuse, car il souhaite mieux préparer sa défense. Il sera donc envoyé en détention jusqu'à son jugement.

Remarque: il faut ici souligner que dans les brigades de l'unité d'atteinte aux personnes, les affaires sont longues et complexes. Le nombre de témoins et de suspects est important, les procédures doivent être très rigoureuses car celles-ci peuvent aller loin et les peines encourues par les coupables sont lourdes, les avocats sont donc très attentifs aux détails pour essayer de défendre au mieux leur client. De plus les affaires que traitent les agents de police de ces brigades sont des affaires, qui du fait des enjeux, peuvent être traumatisantes.

3) La Brigade des Affaires Générales



Logo de la brigade criminelle de Lille

Sources : brigade criminelle de Lille

La brigade des affaires générales est le nouveau nom donné à la brigade criminelle, car celle-ci s'est vue attribuer la charge des affaires d'incendie (fusion avec la brigade des affaires urbaines), cependant le logo est resté celui de la brigade criminelle. Mais le rôle principal de cette brigade est de traiter les affaires d'homicides ou de tentatives d'homicides dont l'auteur des faits est connu.

Durant le stage : j'ai pu prendre connaissance de plusieurs dossiers d'affaires en cours, mais ces affaires étant très complexes et longues, je n'ai pas pu savoir leur dénouement. J'ai cependant pu assister à l'audition d'un témoin sur une affaire d'agression à l'arme à feu. Il n'y a pas eu de mort mais cela fait partie de la tentative donc géré par la brigade criminelle. Les auditions, même des témoins, sont longues et portent sur

des détails. Les dossiers sont plus denses et beaucoup plus complexes que les dossiers que l'on peut voir au QUART par exemple. Les dossiers de procédures sont accompagnés par des albums photos où l'on retrouve les éléments de la scène du crime, ainsi qu'une reconstitution des lieux. Il y a aussi des rapports de médecins légistes. La majeure partie des affaires de la brigade criminelle est placée souscommission rogatoire (c'est-à-dire que l'agent de police est l'exécutant direct du juge sur le terrain). La procédure ne change pas grand-chose, mais les auditions se font sous serment, et il y a des délais pour les comptes rendus.

Conclusion:

La police nationale est une des forces de maintien de l'ordre en France. Elle doit faire face à de nombreux enjeux sur le département, notamment sur Lille, capitale régionale et centre économique du département du Nord. La police compte, pour cela, de nombreuses unités et brigades, avec pour chacune d'entre elles des missions et compétences spécifiques.

La police nationale est régie principalement par le droit pénal et la procédure pénale, mais dépend aussi de données géographiques. En effet, la géographie intervient dans la gestion d'enjeux sur un territoire donné, mais aussi pour la répartition dans l'espace, traduite par la nécessité d'une hiérarchisation des services de police sur l'agglomération lilloise. Enfin, celle-ci est aussi présente au niveau de la procédure pénale, avec le critère de la localisation géographique dans le déroulement de la procédure pénale.

Ce stage au sein de la police nationale m'a permis d'acquérir des connaissances sur des domaines non abordés par la licence de géographie, comme quelques bases de droit pénal et de procédure pénale. Cela m'a aussi permis de développer certaines compétences, dans la résolution et le traitement de certains problèmes en intégrant une approche pluridisciplinaire liant la géographie et le droit, mais cela m'a aussi permis de connaitre les environnements politiques sociaux économiques du monde professionnel.

Ce stage m'a conforté dans mon choix de poursuite d'études, car il m'a permis de dépasser les clichés apportés par la société sur les métiers de la police, tout en apportant une nouvelle vision des choses qui ne m'a absolument pas déplu.

Bibliographie et sources :

Site du stage :

Hôtel de police de Lille, 19 rue de Marquillies, 59000 Lille.

Site internet:

INSEE. Composition communale de l'agglomération 59702-Lille (partie française). Disponible sur : http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicg/uu listecom.asp?reg=31&uu=59702 (consulté le 3 mars 2016).

Site officiel de la police nationale : http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr (consulté le 5 février 2016).

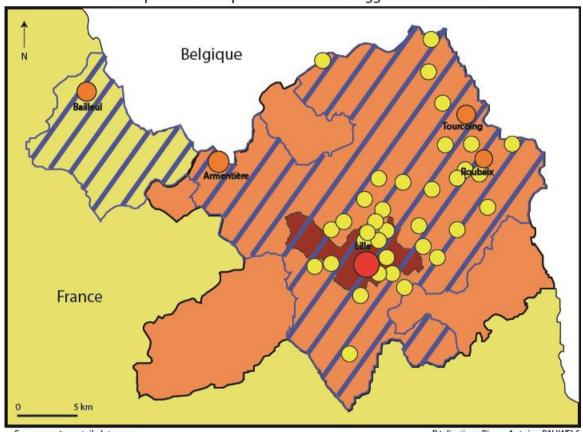
Site officiel de la préfecture de police : http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr (consulté le 5 février 2016).

Site officiel du sénat : http://www.senat.fr (consulté le 6 février 2016).

Site de données de gouvernement : https://www.data.gouv.fr (consulté le 3 mars 2016).

Annexes

La répartition de la police nationale sur l'agglomération lilloise



Sources : géoportail, data.gouv

Légende

Réalisation : Pierre-Antoine PAUWELS

Commune de Lille Agglomération lilloise Territoire français hors agglomération lilliose Secteur sous la protection policière de Lille Belgique II) ...avec une présence policière hiérarchisée Hôtel de police de Lille Commissariats principaux de police

Autres infrastructures de police (bureaux de police, centres administratifs...)



Relevé d'empreinte avec le GEC